

Pendant deux heures et 14 minutes, vous vous êtes livrés à une lecture systématique et laborieuse du document que nous avons sous les yeux.

-quel est le but de cet exercice ?

Pensez-vous que certains parmi nous ne savent pas lire, et faut-il considérer votre numéro comme un grand moment de générosité (un de plus ce soir)?

Est-ce plus simplement, parce que vous aimez vous griser avec des chiffres, et des mots, une façon pour vous, de nous démontrer que vous existez, et que vous êtes puissant ?

- Comprenez qui pourra ?

Dans l'esprit du législateur, la loi d'orientation du 6 Février 92 relative à l'Administration du territoire, avait dans un titre II, comme souci fondamental, de développer l'information, de donner aux élus le maximum de documents, chiffres et situations pour leur permettre d'apprécier et de juger, de critiquer et de proposer.

Je crains que vous n'ayez pas très bien saisi l'esprit de cette loi, (il est vrai que vous n'êtes jamais présent à l'Assemblée, et que ceci explique peut être cela) car le document que vous nous avez généreusement remis, relève plutôt d'un souci électoraliste, et le débat de ce soir me le confirme, on peut ainsi le résumer - tout est parfait, dormez en paix brave gens, Georges 1er, Roi de Montpellier est le meilleur, le plus fort, le plus grand. Tout est dans le même style "Plus fort que moi Georges tu meurs".

En matière d'orientation, il n'y a rien qui puisse nourrir le débat vous partez d'une hypothèse simple.
"Tout est parfait, Circulez, n' y a rien à orienter"

Passons à l'analyse de votre document.

Il contient des inexactitudes, des erreurs, des présentations masquées qui pèchent par omission, et une grande platitude sur les orientations possibles.

Dans une première partie, pour expliquer les difficultés de votre gestion, vous nous proposez de relever les contraintes extérieures qui pèsent sur votre budget. Et là comme le dit un langage imagé "vous ne manquez pas d'air".

Vous nous dites :

1°/ - Le contexte économique général n'est pas favorable, et vous dénoncez l'augmentation des charges, le renchérissement du marché monétaire, l'altitude frileuse des partenaires financiers.

Autrement dit, vous condamnez sévèrement la politique qu'avec vos amis du gouvernement vous menez depuis 1981. Si je comprends bien, vous vous tirez en douce, et vous ne vous sentez, ni co-responsable, ni co-coupable, ni co-solidaire. Bonjour le Courage ! Pourtant une conclusion s'imposait, mais vous ne l'avez pas tirée. Pour effacer cette contrainte, il faut une autre politique économique et financière.

2°/ - Vous prolongez en essayant de vous donner le beau rôle. Dans ce contexte épouvantable, vous nous assurez que jusqu'ici le développement de la richesse fiscale de Montpellier était fondé sur la croissance de la taxe professionnelle et qu'en raison des contraintes extérieures, il fallait désormais craindre pour l'avenir.

Cela n'est pas entièrement vrai. Si la taxe professionnelle est passée de 70 millions en 1983 à 214 millions en 1991, c'est surtout, la taxe sur le Foncier bâti qui a fourni l'essentiel de l'effort en passant de 36 à 219 millions durant la même période. Et là ce qu'il faut dénoncer, c'est le manque de vision politique en matière de Construction de logements, surtout dans le domaine du soutien et de la fiscalité.

Etes-vous Co-responsable, co-coupable, co-solidaire en la matière, à première vue cela n'apparaît pas.

3°/ - L'Etat partenaire se désengage, et cela d'abord parce qu'il s'appauvrit ; malheureusement cela est vrai ; et sans vergogne il se déleste sur les collectivités locales.

- Insuffisance ou absence de transferts financiers.
- transferts par insuffisance de compensation
 - transferts de charges explicités non compensés
 - transferts implicites de charges ou retour de financement croisés
 - prélèvements sur les réserves des collectivités locales
 - rupture du pacte financier
 - impôts transférés
 - problèmes des compensations.

Et devant ce bilan catastrophique, vous élevez le ton pour claironner "Mais Montpellier fait face à ces attaques croissantes". Pour le cas où vous ne le sauriez pas, permettez-moi de vous faire remarquer, vous faites partie des agresseurs, car l'Etat c'est vous et vos amis politiques. Alors là aussi pas co-responsable ? pas co-coupable ? pas co-solidaire ?

Et puis bien sûr vous attaquez le Conseil Régional et le Conseil Général.

Sur le Conseil Régional, je ne reviendrai pas, j'ai noté que vous avez mis un genou à terre devant Jacques Blanc pour quelques pièces.

Mais sur le Conseil Général, votre emballement vous fait commettre beaucoup d'erreurs, à toutes fins utiles je vous précise :

- que le contingent d'incendie n'est pas versé au département mais à un établissement public composé du département et des communes qui s'appelle le S.D.I.S

- que le contingent d'aide sociale payé par les communes évolue dans les mêmes proportions que la charge nette de l'aide sociale pour le département. Et quand vous dénoncez l'augmentation du Contingent d'aide sociale, vous dénoncez la politique sociale à la charge du département. Mais qui est responsable de cet état de fait ? - le gouvernement ? la situation sociale de notre pays ! le besoin de solidarité, peu importe, en tous cas ça n'est pas vous, d'après ce que je crois comprendre.

Il y a d'ailleurs une remarque qui m'a frappée, lorsque le Conseil Général augmente le contingent d'aide sociale de 67 à 78,5 millions de francs, vous dites c'est une augmentation de charge de 14 millions, ça fait deux points d'impôts. Mais lorsque quelques pages après vous proposez d'augmenter la subvention du Centre Communal d'Action Social de 12 %, de 32 à 35 millions de francs, il ne s'agit plus là de points d'impôts en plus, mais du renforcement des solidarités. Vous avez des notions à géométrie variable de l'Imposition et de la Solidarité.

Enfin, vous dénoncez l'augmentation de 6 % de la fiscalité du département. Mais il faut vous tourner vers vos amis du Conseil Municipal qui sont Conseillers Généraux. Ils sont là, Adjoints, Conseillers Municipaux, ils ont voté, sans la moindre remarque cette augmentation. Personnellement je n'ai pas voté. En quelque sorte vous me donnez raison.

En conclusion :

Vous n'êtes pas responsable, vous n'êtes pas coupable de la situation économique, financière et sociale nationale. L'Etat vous fait des misères, et l'Etat ça n'est pas vous, le Conseil Régional, le Conseil Général, vous délaissent et vous enfoncent. Finalement, vous êtes la gentille petite chèvre blanche, au sein d'un troupeau de boucs émissaires.

Dans une deuxième partie, vous faites un bilan des services rendues à la population depuis 1977.

Cela vous fait peut être plaisir, mais le débat d'orientation n'est pas un compte rendu de mandat, c'est un exercice de prospective. Peut être, avez-vous en tête des visées électoralistes, j'en suis de plus en plus persuadé, vous vous livrez à un détournement de procédure.

Un détail amusant, dans le tableau compartif 77-91 pourquoi ne pas avoir ajouté une ligne -Impôts prélevés - on aurait pu ainsi constater en 1977 -50 millions- en 1992 727 millions. Je suppose que ça aurait fait désordre dans votre bel alignement.

Enfin, vous entamez la troisième partie par le grand air de l'épargne brute, et vous expliquez de façon très doctorale que les recettes montent, les dépenses descendent et que l'épargne brute, cet or du gestionnaire, n'a cessé d'augmenter, Frêche régissant !

Vous oubliez de dire :

1) qu'année après année, vous n'avez cessé de renvoyer vers le District, des dépenses de fonctionnement ; ce qui est étonnant d'ailleurs, c'est qu'après un lourd délestage, elles continuent à progresser comme si rien ne c'était passé.

2) que si les recettes augmentent, c'est parce que les impôts ont augmenté et continuent à grimper en dépit de vos allégations et de vos présentations maquillées. Ainsi, l'an passé, les impôts étaient de 611 MF et les recettes de fonctionnement de 1433 MF, cela fait environ une proportion de 40%. Cette année, vous nous présentez 727 millions d'impôts pour 1432 millions de recettes. La part des impôts atteint 50%.

3) que l'augmentation de l'épargne brute était due au dopage des recettes de fonctionnement qui avaient enregistré les produits de la vente de la concession d'eau à une société privée, et cela pour 250 MF environ et que cette masse avait transité par l'épargne brute pour couvrir le financement du Corum.

Comment voulez-vous avoir une discussion sérieuse lorsque vos chiffres ne sont pas sérieux.

Je vais prendre d'autres exemples. Vous donnez dans le merveilleux et vous ne cessez de vous auto-célébrer champion de France, d'Europe et du monde en matière de maintien de la pression fiscale.

Encore faut-il comparer ce qui est comparable, car dans vos comparaisons, vous omettez soigneusement de prendre en compte ce que vous prélevez sur les montpelliérains par le canal du District.

Ainsi, en 1992, c'est plus de 200 millions d'impôts que vous avez capté par ce canal et en 1993, entre la ville (727 millions) et le District (nous connaissons bientôt le chiffre, mais il sera supérieur à 200 millions), c'est plus de 927 millions qui vont être prélevés. Si l'on part de ce chiffre, vous êtes dans les zones à risque.

Et il en va ainsi de tous vos ratios. D'ailleurs, le législateur avait souhaité que les données soient consolidées, mais cela ne vous arrange pas, alors vous faites l'impasse.

Impossible dans ces conditions d'avoir un vrai débat.

Et puis en partant de vos propres chiffres, on arrive à des conclusions opposées aux vôtres. Ainsi :

* vous nous dites, le service de la dette va baisser de 13 MF en 93, et par ailleurs, bien sûr vous ne le dites pas, les impôts vont augmenter de 116 MF. On en déduit, l'autofinancement va s'accroître et par là-même, les équipements vont faire de même. Et bien non. L'autofinancement s'effondre et passe de 216 à 104 millions, soit 112 MF en moins, et les travaux passent simplement de 341 à 348 MF. Ils font du sur place.

* Quant à l'épargne brute, vos tableaux s'arrêtent à 1992. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement parce que s'ils avaient comporté le chiffre de 1993, patatra ! adieu l'effet de présentation. En effet, l'épargne brute qui était de 376 millions en 92, tombe à 213 MF en 93.

Enfin, dans ce document qui devrait être aussi un élément de vision des prochaines années, il n'y a pas un seul mot, un seul chiffre sur des dossiers aussi importants que l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères et le tramway. Même si certaines compétences relèvent du District, la Ville de Montpellier ne peut se désintéresser de ces dossiers, d'autant qu'elle devra je le suppose, pour leur réalisation, mettre la main au porte-monnaie.

Vous avez voulu, dans ce débat d'orientation, nous présenter le meilleur des mondes sur fond de Zola. Cela marche peut-être avec vos fans, mais cela ne résiste pas à la lumière de l'analyse. Finalement, cela ressemble plutôt à du "vent dans des branches de Sassafras".